



Valence Romans  
DÉPLACEMENTS

Reçu le  
28 SEP. 2019

Hôtel de Ville  
Monsieur Bernard PICOT  
Maire  
3, place du champ de mars  
26 380 PEYRINS

Ref : MP/JM/NB/JD/CB

Alixan, le 26 SEP. 2019

**Objet : Avis de VRD sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Peyrins**

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 28 août 2019 portant sur la délibération du 27 août 2019 qui vient arrêter le projet de révision du PLU de Peyrins.

En tant que personne publique associée, VRD émet un avis favorable au PLU de Peyrins assorti des préconisations ci-dessous, permettant d'assurer une compatibilité efficace entre le Plan Local d'Urbanisme de Peyrins et le Plan de Déplacements Urbains de Valence-Romans.

Voici quelques préconisations portant sur le règlement et ayant trait à la prise en compte de la mobilité :

- PADD  
VRD rappelle l'importance de la sécurisation des cheminements pour les modes actifs (particulièrement des piétons) aux arrêts de bus et à leurs abords.
- OAP  
Concernant l'OAP n°5 : il serait nécessaire d'éviter le passage de véhicules de transit devant l'église avec une mise en sécurité des abords de l'église.

**Valence Romans Déplacements**

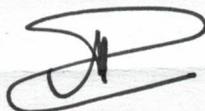
11 Avenue de la Gare  
BP 10241 Alixan  
26958 Valence cedex 9  
Tél. 04 75 602 670

[www.valenceromansdeplacements.fr](http://www.valenceromansdeplacements.fr)  
[secretariat@valenceromansdeplacements.fr](mailto:secretariat@valenceromansdeplacements.fr)

▪ Règlement

- Afin d'apporter des précisions sur le règlement relatif au stationnement, VRD préconise d'édicter une norme de stationnement automobile pour les logements individuels et collectifs en lien avec le taux de motorisation actuel des ménages sur la commune de Peyrins (*INSEE 2014*) : 1.7 véhicules par ménage, soit 1.7 places par logement (arrondi au nombre entier supérieur lors du total), excepté pour la zone UA.
- Stationnement vélo : VRD recommande que l'espace de stationnement soit d'une superficie minimale de 5 m<sup>2</sup> pour les habitations avec 0.75 m<sup>2</sup> par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1.5 m<sup>2</sup> par logement pour les logements de trois pièces et plus.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous compléments d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**Marylène PEYRARD**  
**Présidente**  
**Valence-Romans Déplacements**